

TABLEAU D'ORIGINE DES VIANDES

Modèle vierge à remplir à la main — à mettre à jour à chaque changement de fournisseur

Établissement : _____ Mis à jour le : _____

1. Viandes servies telles quelles (pièce, grillade, rôti)

Décret 2002-1465 modifié. Si naissance, élevage et abattage ont lieu dans le même pays, écrivez simplement « Origine : France » sur l'affichage présenté au client.

VIANDE	NÉ EN	ÉLEVÉ EN	ABATTU EN
Bœuf			
Veau			
Porc	non requis		
Agneau	non requis		
Mouton	non requis		
Poulet	non requis		
Dinde	non requis		
Canard	non requis		
Pintade	non requis		

2. Viandes utilisées comme ingrédient dans un plat

Décret 2024-171 du 4 mars 2024. Concerne la bolognaise, les lasagnes, le burger, le kebab, la farce, la quiche aux lardons, les nuggets, les saucisses. Ici l'origine peut s'écrire « UE », « hors UE » ou « UE et hors UE » à la place d'un pays précis. Amende jusqu'à 1 500 € (personne physique) / 7 500 € (personne morale).

PLAT / PRÉPARATION	ESPÈCE	ORIGINE (PAYS, UE OU HORS UE)